



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/073

**OBJET : CRÉATION D'UN GIRATOIRE À L'ENTRÉE DU
SITE MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/073

OBJET : CRÉATION D'UN GIRATOIRE À L'ENTRÉE DU SITE MONTESQUIEU

Vu les statuts de la CCM, et notamment son article 3-2-2 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, et notamment sur la réalisation d'infrastructures permettant d'assurer la sécurité des déplacements d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 21 décembre 2004 fixant les principes de financement pour les aménagements de carrefours sur la voirie Départementale,

Vu la délibération n° 2021/070 du 8 avril 2021 sur le schéma Directeur d'aménagement routier de la CCM,

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et Voirie » du 23 mars 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Afin de répondre aux importants enjeux de mobilité du territoire, en complément et cohérence avec les actions à définir de la future compétence « mobilité locale » décidée par le Conseil communautaire du 18 mars 2021, la CCM souhaite mobiliser dès à présent ses compétences existantes en matière d'infrastructures et d'aménagement pour continuer à soutenir et renforcer l'équipement du territoire en faveur des mobilités durables.

Dans le cadre de ce « Plan Mobilités » en cours de construction, il est ainsi proposé de valider le principe de la participation financière de la CCM aux côtés du Département, pour le projet de giratoire de la Technopole par la présente délibération.

En effet, dans le cadre de sa politique générale de voirie, le Département intervient pour la sécurisation et la fluidité des déplacements sur les routes départementales. La CCM souhaite confirmer son implication dans cette politique pour répondre aux besoins croissants des entreprises de la Technopole. Cette action contribue au Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE).

Le site de la Technopole de Montesquieu génère un trafic important sur la RD 111 dite « voie romaine ». Aux horaires d'affluence, c'est-à-dire en début de matinée, à l'heure du midi et en fin d'après midi, l'insertion des véhicules sur la départementale génère un danger pour les utilisateurs. D'ailleurs, il a été rapporté plusieurs accidents à cette intersection ces dernières années.

La CCM a donc sollicité le Département pour la sécurisation de cette intersection qui est aujourd'hui le seul accès au Site Technopole Bordeaux Montesquieu.

Les services du Département ont réalisé des comptages fin 2020 qui montrent qu'un tiers des 8000 véhicules jours empruntant la RD 111 entrent sur le site Montesquieu. Ce constat justifie la construction d'un aménagement à cette intersection.

De plus, il est à noter à moyen terme un projet d'extension de la Technopole qui augmentera le trafic actuel avec l'arrivée de nouvelles entreprises.

Le Département a réalisé à cet effet des études et a présenté un projet de giratoire avec une estimation des travaux à 360 000€ TTC.

Il est d'intérêt Communautaire que la CCM participe à la construction de cet équipement structurant à l'entrée de la Technopole pour améliorer la desserte et la sécurité du site et à participer financièrement à la réalisation de ce projet. Les conditions financières de participation seront définies dans une convention avec le Département qui sera présentée ultérieurement.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/073

**OBJET : CRÉATION D'UN GIRATOIRE À L'ENTRÉE DU
SITE MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Valide le principe de la réalisation d'un giratoire sur la RD 111 à l'entrée de la Technopole,
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

